

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 13 décembre 2019

CONSEIL DE PARIS

Extrait du registre des délibérations

Séance des 9, 10, 11, 12 et 13 décembre 2019

2019 DDCT 173 Subvention (3 000 euros) pour l'association Soutenons Nous Toutes au titre de l'égalité femmes-hommes et de la lutte contre les violences faites aux femmes.

Mme Hélène BIDARD, rapporteure.

Le Conseil de Paris,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment son article L2511-14 ;

Vu le projet de délibération en date du 26 novembre 2019 par lequel Mme La Maire de Paris propose une subvention à l'association Soutenons Nous Toutes ;

Sur le rapport présenté par Mme Hélène BIDARD, au nom de la 4^{ème} Commission,

Délibère :

Article 1 : Une subvention d'un montant de 3 000 € pour le projet (2020_10291) intitulé «Sensibilisation du grand public contre les violences sexuelles et sexistes » est attribuée à l'association Soutenons Nous Toutes (194653).

Article 2 : La dépense s'élevant à 3 000 € est imputée sur les crédits de la Direction de la Démocratie, des Citoyen-nes et des Territoires, chapitre 933, nature 65748, fonction 3, destination 34100010, exercices 2019 et suivants, au titre de l'égalité femmes-hommes, sous réserve de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo".

Anne HIDALGO